

INSTITUT INTERNATIONAL DES ASSURANCES DE YAOUNDÉ

Cycle Supérieur 6ème Promotion 1982 – 1984

**COMMENT AMELIORER LES NIVEAUX DE PLEIN DE RETENTION
DE NOS SOCIETES AFRICAINES**

**Mémoire de Fin d'Études
préparé en vue de l'obtention du
DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES D'ASSURANCES DE L'I.I.A.
de Yaoundé**

présenté par : M. MAOULOU D NDIAYE

**Juin 1984
B.P. 1575 – Yaoundé**

**Sous la direction de
M. NINGAHI SIMON.**

I - INTRODUCTION :

NECESSITE DE LA REASSURANCE.

Toute compagnie, grande ou petite a nécessairement besoin de recourir à la réassurance.

Fréquemment, l'assureur se trouve en présence d'un risque, qui, par sa nature ou simplement son importance, lui laisse craindre un sinistre très lourd, susceptible de déséquilibrer sa trésorerie. Pour le prendre en charge, il va le diviser, la partager entre lui et un ou plusieurs réassureurs, suivant des accords établis entre les deux parties.

L'assureur doit assumer une part du risque sur la totalité qui va constituer son engagement, appelé plein de conservation ou de retention. La fixation de ces pleins de conservation à un niveau optimal est de règle, pour pouvoir équilibrer les opérations. Cette règle fait défaut dans beaucoup de nos sociétés Africaines d'assurances. Des études de bilan faites sur nos sociétés par des organismes spécialisés dans les programmes d'assurances : la CNUCED, la CICA, ont révéler que les niveaux de plein de conservation ou de retention étaient faibles, et que plusieurs facteurs d'ordre technique, économique et financier étaient à l'origine de cette faiblesse et constituaient des obstacles et des difficultés qui relèvent de la situation suivante :

- Dans nos pays les moyens et petite risques qui sont les plus nombreux ne sont assurés que dans une très faible proportion, et ce sont des catégories de risques, qui ne nécessitent pas d'une manière précise la réassurance ; tandis que les grands risques ou risques de pointe (les risques industriels) qu'engendre le progrès technique sont les plus couramment assurés et contre des capitaux très élevés, qui dépassent de loin la capacité financière des sociétés qui donnent leur couverture, provoquant ainsi un déséquilibre des branches dû à une forte concentration des capitaux ;

- les ressources propres (capital et réserves) sont insuffisantes ;

.../...

- Une pénurie de personnel expérimenté et qualifié, malgré l'intervention de la cica dans la formation professionnelle des employés et cadres des sociétés d'assurance francophones, dispensée par l'Institut International des Assurances de Yaoundé. Depuis 1973, cet Institut forme en moyenne tous les deux ans, 5 cadres par pays membre.

- Des carences de gestion

- Une insuffisance et parfois même absence de statistiques

- Les sociétés de réassurance sont rares sur nos marchés. Ce sont là, les raisons qui justifient la forte demande de réassurance à l'étranger.

Les causes ayant été recensées et déterminées, le problème qui reste à résoudre est de trouver par quel moyen améliorer les niveaux de plein de conservation de nos sociétés Africaines.-

A - GENERALITES :

LA DETERMINATION DES PLEINS

I - LE PRINCIPE DE LA DETERMINATION DES PLEINS

Il a été démontré que la détermination des pleins dépend de beaucoup de facteurs objectifs et subjectifs et qu'il n'y a pas de formule arrêtée pour le calcul, et par conséquent, elle dépend de la décision de la Société, suivant le but recherché. En fonction de la décision arrêtée, la société peut élaborer un plan de réassurance adapté à ses besoins techniques.

II - COMMENT DETERMINER LE PLEIN.

Il faut pouvoir analyser des éléments du portefeuille et les maîtriser, disposer d'une bonne appréciation statistique du portefeuille branche par branche:

- a) Appréciation statistique sur le plan du risque.
- b) Appréciation **statistique** sur le plein de la sinistralité :
sinistralité vraie ou AS IF.

Compte tenu de la connaissance du portefeuille, des moyens financiers dont dispose l'entreprise, de l'évaluation de la compétence du personnel, on peut dès lors formuler la forme de protection dont l'entreprise a besoin.

CHAPITRE I :

COMMENT AMELIORER LE NIVEAU DES PLEINS DE
RETENTION DES SOCIETES AFRICAINES ?

I - LES CAUSES DE LA FAIBLESSE DES NIVEAUX DE PLEIN DE
CONSERVATION OU RETENTION .

Les difficultés de fixer le plein de conservation à un niveau optimal sont à l'origine de beaucoup d'obstacles qui sont les suivants :

1) - AU POINT DE VUE DU RISQUE.

Dans nos pays Africains, il a été constaté que les moyens et petits risques sont assurés dans ^{une} très faible proportion en matière d'assurance de dommages ; ce sont les risques des particuliers, les

risques commerciaux, etc, tandis que les gros risques ou risques de pointe qui sont : les risques industriels, les complexes industriels, les grands chantiers : construction d'immeubles, de grands barrages, etc, sont les plus couramment assurés. L'assureur se trouvant alors devant d'importants risques au regard d'un encaissement relativement faible ; situation qui favorise une forte concentration des capitaux, et rend certains risques de plus en plus complexes à tarifier

2) - Il y a des carences de la gestion du personnel et du portefeuille dues à une pénurie très sensible de personnel expérimenté et qualifié, en matière d'assurance et de réassurance. Ces carences ont pour conséquence d'accentuer le recours à la réassurance étrangère et de donner un avantage compétitif aux organismes étrangers de réassurance ; facteur qui pose un problème de formation du personnel au niveau de nos Sociétés. Nos Sociétés africaines sont jeunes et beaucoup ont démarré après les années 1960, entre 1969 et 1975, en héritant des portefeuilles de quelques succursales et agences des Sociétés étrangères. Et dans beaucoup de pays francophone à l'heure actuelle, de nombreuses Sociétés étrangères opèrent, ce qui fait que l'écart entre les années 1970 et 1984, soit 14 ans, est relativement court pour former une masse de personnel et aussi pour acquérir une certaine expérience professionnelle en matière d'assurance. Néanmoins, un organisme comme la CICA s'est penché sur le problème, ayant comme soucis primordial la formation du personnel, d'exécution et de conception en vue de développer l'assurance. A cet effet, il a été créé un Institut International des Assurances à Yaoundé qui prépare au niveau d'un cycle moyen et d'un cycle supérieur, des cadres. Elle fonctionne depuis 1973, et forme tous les deux ans en moyenne 5 à 6 ressortissants des pays membres. Cette pénurie de personnel entraîne une insuffisance des compétences dans les divers services d'appui.

3) - Il y a une insuffisance des statistiques et d'informations pertinentes indispensables à l'exécution de certains opérations techniques.

4) - La capacité financière de nos sociétés est estimée à un niveau insuffisant par rapport aux engagements contractés à la souscription, entraînant un déséquilibre permanent des branches, voire du portefeuille.

- d'autres facteurs entrent en ligne de compte, comme la connaissance et l'évolution du marché, la concurrence accrue : le marché

africain est restreint et compte beaucoup d'assureurs nationaux et étrangers.

- Des problèmes propres à l'entreprise d'assurance liés à sa politique financière (les placements), et commerciale.

CHAPITRE II:

TENTATIVE D'AMELIORATION DES PLEINS DE RETENTION

Je viens de recenser certains obstacles à la détermination du plein à un niveau optimal. Le problème est d'apporter les solutions adéquates.

1- LES MESURES ET MOYENS A ENVISAGER SONT LES SUIVANTS :

1°) Il y a lieu d'augmenter les ressources propres des Sociétés : Capital et réserves libres.

Nos sociétés doivent augmenter leur capacité de souscription en abandonnant les structures commerciales traditionnelles au profit des structures adéquates ; adapter la production à l'évolution du marché ; chercher à assurer de nombreux moyens et petits risques qui vont équilibrer le portefeuille renfermant les quelques gros risques, car dans nos pays, les particuliers, commerçants, artisans et petits entrepreneurs, le plus souvent, ne s'assurent pas, en dehors de l'assurance responsabilité civile auto qui est obligatoire, et de quelques affaires particulières où une garantie d'assurance est exigée. Et cela pour des raisons personnelles qui peuvent être d'ordre moral et religieux, etc. Les Sociétés doivent mener une vaste campagne de sensibilisation de la masse des assurables en matière d'assurance, afin qu'elle comprenne l'utilité de l'assurance pour l'individu et pour l'économie en général. Plus les risques assurés sont nombreux, mieux s'effectue la compensation au sein de la mutualité et plus les disponibilités financières (la trésorerie) s'améliorent.

2) LA TARIFICATION DOIT ETRE AMELIOREE.

Il faut que la prime demandée aux assurés soit suffisante, c'est à dire que le tarif appliqué corresponde au risque pris en charge. Pour que l'équilibre du portefeuille soit réalisé, les primes encaissées doivent pouvoir supporter les charges de sinistres.

Lorsque les primes sont suffisantes et que la capacité de souscription augmente, la Société est alors en mesure de conserver beaucoup de risques et en conséquence une masse importante de primes.

Nos sociétés doivent développer leur politique financière en matière de placement afin d'en tirer des revenus substantiels. Il ne faut pas oublier que l'importance d'une compagnie se mesure à sa surface financière et sa capacité de souscription qui sont deux facteurs déterminants pour fixer le plein de conservation.

Les résultats de ces tentatives seront de nature à contribuer à l'amélioration du capital, des réserves libres et du volume des affaires souscrites.

3°) AMELIORER LA GESTION DU PERSONNEL

Nos sociétés doivent insister sur la politique de la formation professionnelle en vue d'obtenir de bons rendements.

- entreprendre la formation dans tous les cas où les impératifs l'exigent par exemple sur le plan technique et commercial, former des vendeurs, des prospecteurs, des tarificateurs et responsables de sinistres ; le personnel doit nécessairement faire preuve d'efficacité professionnelle, notamment en matière de souscription et de tarification des risques. Les sociétés doivent insister sur l'organisation des services statistiques et veiller à ce qu'il soient dirigés par un personnel compétent en la matière. Les statistiques constituent une des bases techniques de l'assurance, c'est à partir d'elles que les coûts de l'assurance et les résultats des opérations sont déterminés. La remarque est valable pour la réassurance. Dans nos pays, il a été constaté que le domaine de la réassurance n'attire pas le personnel et en conséquence peu de gens s'y intéressent. D'autre part, les Sociétés africaines de réassurance ne constituent qu'un petit nombre; de sorte que, la réassurance demeure un secteur qui connaît une grande pénurie de personnel qualifié. Les opérations de réassurance sont très délicates, elles font appel à toute une série de travaux administratifs, parfois pénibles selon les formes de traité.

4- AMELIORER LES PLEINS DE REASSURANCE :

a) Les sociétés doivent veiller d'avantage à choisir des régimes de réassurance plus économiques et plus adaptés à leurs besoins.

b) Elle doivent abandonner les modes traditionnels de réassurance proportionnelle au profit des traités de réassurance en excédent de sinistre (X.L)

II- TENTATIVE DE RECHERCHE DE LA MEILLEURE FORME DE REASSURANCE

Plusieurs formes de protection en réassurance sont à la disposition de l'assureur, parmi lesquelles, je peux citer :

- en réassurance proportionnelle : le traité quote-part, le traité excédent de sommes ou de plein,
- en réassurance non-proportionnelle: le traité en excédent de sinistre ou X.L, le traité en excédent de perte annuelle.

Les cessions facultatives avec le traité facultatif obligatoire qui interviennent après épuisement des possibilités de placement des traités.

a) COMMENT Y PARVENIR ?

Exemple : par supposition je suis assureur, et détiens dans mon portefeuille incendie un risque évalué à 1 milliard (1.000.000.000), et la prime afférente est de 500 millions, mon plein de retention est de 50 millions. Le problème posé est de savoir, comment utiliser les 50 millions dans une forme de couverture en réassurance ?

Je dois d'abord déterminer la sinistralité et ensuite le ratio de conservation qui est : $\frac{50.000.000}{1.000.000.000} = 5\%$

1) Dans un traité quote-part, ma retention sera de 5% et l'engagement du réassureur, de 95%.

En faisant la répartition des primes, en ma qualité de cédant, je vais conserver: 500 Millions X 5% = 25 Millions de prime, et je cèderai au réassureur: 500 Millions X 95% = 475 Millions. Je remarque là que la prime que j'ai conservée est infime par rapport à celle perçue par le réassureur. En réassurance la cédante et le réassureur ont chacun intérêt à conserver une importante portion de prime.

2°) Cette situation ne m'avantage pas, je vais alors fixer ma conservation à 60%, soit 1 Milliard X 60% = 600 Millions, pour conserver en prime : 500 Millions X 60% = 300 Millions.

Si un sinistre survient et que le montant s'élève à 600 Millions, ma part de charge de sinistre serait de : 600 Millions X 60% = 360 Millions, et la part du réassureur serait de : 600 Millions X 40% = 240 Millions. En définitive un seul sinistre de 600 Millions engloutirait alors toute ma prime.

3°) En trouvant que ce traité n'est pas économique, je chercherai une autre voie, tentant à combiner le traité en excédent de sinistre au traité quote-part.

avec la même conservation de 600 Millions de quote-part, en supposant que même si la couverture en excédent de sinistre (X.L) est de 550 Millions après 50 Millions, et que même s'il faut payer une prime de 20% de 300 Millions, c'est à dire 60 Millions, je dois encore conserver 240 Millions, soit 300 Millions - 60 Millions.

Je constate alors que ce traité XL va protéger la conservation et le traité quote-part. Et c'est la forme de protection que je vais retenir. Il était possible aussi de combiner un traité en excédent de sinistre à un excédent de plein. Dans ce cas le traité XL va protéger non seulement la conservation, mais aussi le ou les traités excédent de plein, XL pour compte commun. La combinaison permet de conserver beaucoup de primes, et d'en payer moins au réassureur, et ainsi la conservation de la société s'améliore.

4) Si une société veut se prémunir contre une fréquence de sinistre anormalement élevée, elle pourra souscrire un traité en excédent de pourcentage de sinistre, qui va protéger l'ensemble des primes, conservées pour propre compte.

C'est la forme de protection qui convient à l'assurance contre la grêle: exemple : soit le rapport sinistres ^{à primes} d'une période considéré = 90% qui va correspondre à la retention de la cédante. La charge du Réassureur sera de 10%, et si l'encaissement de l'année: 18 Millions, la limite de l'engagement de l'assureur sera de 18.000.000 X 90% = 16.200.000

b) LES RAISONS DU CHOIX D'UN TRAITE EN EXCEDENT DE SINISTRE

Le traité en excédent de sinistre trouve sa meilleure application dans les catégories d'affaires :

- Où le montant des garanties délivrées par le cédant peut être très élevé, voire non chiffrées, (en responsabilité civile par exemple)

- Où de très nombreux sinistres de faible importance sont enregistrés chaque année et où, dès lors la réassurance proportionnelle entraînerait une gestion extrêmement lourde, puisque la presque totalité de ces petits sinistres affecteraient des polices réassurées en raison de l'importance des garanties accordées,

- Où des sinistres de montant extrêmement élevé sont à craindre et, en fait, se produisent.

De ce fait, le traité en excédent de sinistre sera d'un usage pratiquement systématique pour les affaires de responsabilité civile automobile et de responsabilité civile générale. Son coût est peu élevé

c) LES MESURES A ENVISAGER AU NIVEAU D'UN MARCHE

Au niveau du marché de chaque pays la coassurance doit être développée. Elle permet le partage de risque sur place et engage moins de frais, les primes sont conservées sur place.

Une société doit, tout d'abord, tenter de placer en coassurance une partie de ses risques et ensuite alimenter ses traités de réassurance. Les échanges d'affaires en coassurance permettent d'une part à chaque société d'assurer un plus grand nombre de risques et donc d'augmenter les pleins, et d'autre part, d'éviter des cessions extérieures en réassurance qui peuvent normalement être conservées par les sociétés du marché.

d) LES MESURES A PRENDRE AU NIVEAU REGIONAL

Hors des marchés locaux, des sociétés d'assurances des Etats voisins ou d'une région peuvent conclure des accords de coassurance pour l'assurance des risques particuliers, tels que l'incendie des risques industriels, l'aviation, le transport maritime, les risques techniques (tous-risques chantier)

Certains marchés sont très favorables à la création de pool d'assurance.

La création de pool d'assurance et les accords de coassurance au niveau des régions et sous régions permettront d'améliorer des échanges d'affaires entre les différentes sociétés concernées. Ainsi, chaque partenaire va participer aux excédents de risques avant de faire recours à la réassurance étrangère.

e) LA CRÉATION D'UN MARCHÉ INTERNATIONAL DE REASSURANCE AU NIVEAU DE LA CICA.

Outre la société régionale africaine de réassurance AFRICARE^{SA}, nouvel organisme régional inter-gouvernemental de réassurance, la CICARE, a été fondé par 12 pays francophones qui sont tous membres de la CICA : la conférence Internationale des Contrôles d'assurances des Etats Africains.

Elle fonctionne depuis le mois de janvier 1984 et devra permettre aux marchés africains de limiter les cessions en réassurance à l'étranger et conserver une grande proportion de primes brutes encaissées.

Elle est dotée d'un capital de 600 Millions de francs CFA ; et doit recevoir des cessions obligatoires représentant 10% des primes ; les cédants dans les 12 pays fondateurs ont la priorité pour les opérations de retrocession de la CICARE.

C O N C L U S I O N

L'objet de l'amélioration des pleins est de conserver dans le pays le plus grand nombre d'affaires qu'il est techniquement possible, sans nuire à la stabilité des entreprises d'assurance.

Si le niveau de conservation est ainsi faible aujourd'hui dans beaucoup de nos pays, cela est dû à beaucoup d'obstacles techniques et économiques : la répartition des risques est trop restreinte pour constituer une protection contre les fluctuations successives, la surface financière de nos sociétés est faible, le marché est restreint, il y a une pénurie de personnel qualifié, les statistiques font défaut, tels sont les principaux facteurs qui entrent en ligne de compte, et qui entraînent le déséquilibre des portefeuilles. Les maux sont connus. Nos sociétés doivent désormais veiller davantage, à choisir des régimes de réassurance plus économiques et mieux adaptés à leurs besoins techniques : reviser leurs politiques commerciales en vue de parvenir à accroître leur capacité de souscription et améliorer leurs fonds propres ; accentuer la politique de formation professionnelle pour améliorer la gestion du personnel ; renforcer les accords de coopération en matière d'assurance de coassurance et de réassurance au niveau national, régional et sous-régional. -